

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 850

24 avril 2010

SOMMAIRE

AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg	40760	Magenta International S.A.	40798
Alternative Units	40761	Marlo S.A.	40783
Anosoc S.A.	40783	Martinaire Finance S.A.	40754
Atlantique Financière S.A.	40754	Massena S.A., SPF	40800
Bassile Développement S.A.	40756	Metal Invest International S.A.	40767
B & B River S.A. S.P.F.	40784	MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial	40791
Bindura S.A.	40800	Millenium Financière S.A.	40755
Boss Concept IPC Sicav	40765	Minusines S.A.	40754
Cadanor S.A.	40784	Morsa Capital S.A.	40758
Car International Finance S.A.	40763	Nextventures Advisors S.A.	40763
Castelerand Finance S.A.	40755	NKS Fortune S.A.	40765
Cavendish InvestCo S.à r.l.	40772	Oevole Anlage A.G.	40765
Century Financière S.A.	40756	Omnium Textile S.A.	40758
Chasselas Investissements S.A.	40756	Pollux S.A.	40766
CIFI	40767	Ratio Holdings Luxembourg S.C.A.	40766
Codecis International S.A.	40762	Sabula Investment S.A.	40766
Codipart S.A., SPF	40790	Sanapharm Investments S.A.	40762
Confira Financière S.A.	40761	Sebas S.A.	40771
C.R.B. S.A., SPF	40790	Silpat S.A.	40755
Creola S.A.	40760	Sipam Participations S.A.	40761
Discosol s.à.r.l.	40799	Société de l'Hôtellerie Holding S.A.	40767
Gardenia Holding S.A.	40772	Société Financière de Placements	40760
G.I. Beteiligung S.A.	40771	Sofimat S.A. S.P.F.	40770
Granimar Holding A.G.	40763	Sumbo S.A.	40759
Harmony Finance S.A.	40764	Switex	40757
Heystone S.A.	40758	TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	40771
Hiorts Finance S.A.	40791	Tolomei Partenaire S.A.	40762
Hipergest S.A.	40764	Transfinancière Européenne S.A.	40757
Industrial Properties S.A.	40759	Trincar s.à r.l.	40797
Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l.	40784	Voronet S.A.	40764
Lantiq US Holdco S.à r.l.	40792	Yacuba S.A.	40759
Le Bois du Breuil S.A.	40791		
Lothard Strategies S.A.	40757		

Minusines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 8, rue François Hogenberg.
R.C.S. Luxembourg B 3.825.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 11 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la Société.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'entreprise indépendant.
3. Approbation des comptes annuels au 31.12.2009 et affectation du résultat.
4. Décharges à donner aux Administrateurs et au Réviseur.
5. Divers.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au plus tard le jeudi 6 mai 2010 dans une banque de la place (article 17 des statuts).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036235/1618/18.

Martinaire Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.681.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 17 mai 2010 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039053/10/18.

Atlantique Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 87.302.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 17 mai 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042420/10/18.

Castelerand Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.651.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042421/10/18.

Millenium Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 87.300.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042422/10/18.

Silpat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 70.140.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042423/10/18.

Century Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 87.301.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042425/10/18.

Bassile Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.658.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2010 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042426/10/18.

Chasselas Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 77.076.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042427/10/18.

Transfinancière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 87.299.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2010 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042428/10/18.

Lothard Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.659.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2010 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042429/10/18.

Switex, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 9.988.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 mai 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010043558/755/18.

Heystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 132.081.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *12 mai 2010* à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation des Rapports: du Conseil de Surveillance, du Directoire et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2008;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux membres du Directoire et au Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Directoire.

Référence de publication: 2010042931/322/16.

Omnium Textile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 3.329.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *17 mai 2010* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire,
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Nominations statutaires,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010042932/550/19.

Morsa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.890.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held extraordinarily on *May 14, 2010* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of the public limited company FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA as statutory auditor and discharge.
2. Appointment of the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as statutory auditor until the end of the annual general meeting of shareholders of 2015.
3. Resignation of Mr. Eric MAGRINI as director and chairman of the board of directors and discharge.
4. Appointment of Mr. Emanuele GRIPPO, company director, born in Bassano del Grappa (Italy), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the annual general meeting of shareholders of 2015.
5. Resignation of Mr. Vincent TUCCI as director and discharge.

6. Appointment of Mrs. Nathalie VAZQUEZ, company director, born in Metz (France), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the annual general meeting of shareholders of 2015.
7. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2010043564/29/24.

Industrial Properties S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.522.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 14, 2010* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010043559/795/15.

Sumbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.918.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2010* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010043560/795/17.

Yacuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.106.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2010* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010043561/795/17.

AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 28.850.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *12 mai 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010043562/506/17.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 65.349.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 30 mars 2010 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *27 mai 2010* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010043565/755/17.

Société Financière de Placements, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 1.279.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *10 mai 2010* à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Changement d'adresse du domicile,
- Changement du Conseil d'Administration.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010043566/755/21.

Sipam Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 13.937.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *03 mai 2010* à 15:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035049/696/15.

Confira Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.940.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *6 mai 2010* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036226/10/18.

Alternative Units, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.199.

The Board of Directors convenes the Shareholders of ALTERNATIVE UNITS to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV on *4 May 2010* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2008 and 31 December 2009
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor
6. Statutory Elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2010039124/7/20.

Sanapharm Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 86.948.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 03 mai 2010 à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035050/696/17.

Tolomei Partenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 101.434.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2010 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036227/10/18.

Codecis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 124.925.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 04 mai 2010 à 14:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035051/696/17.

Granimar Holding A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010039643/795/15.

Car International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 03 mai 2010 à 10:00 heures à 6901 LUGANO (CH), Riva Vela 12, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Reconduction des mandats
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010038599/696/19.

Nextventures Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.651.

Due to lack of quorum to act on the item of the agenda regarding article 100, the Annual General Meeting dated March 16, 2010 could not validly act on said item.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on May 10, 2010 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

*The Board of Directors.*Référence de publication: 2010036690/795/17.

Hipergest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.417.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2010 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039645/795/19.

Harmony Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.372.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039644/795/15.

Voronet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040275/1023/18.

NKS Fortune S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039646/795/15.

Boss Concept IPC Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 60.666.

Die Aktionäre der Boss Concept IPC Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 5. Mai 2010 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Boss Concept IPC Sicav (DZ BANK International S.A.) unter der Telefon-Nummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010039654/755/29.

Oevole Anlage A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.513.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039647/795/16.

Pollux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 6.789.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039648/795/15.

Ratio Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 54.028.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion de l'Associé Commandité et du Conseil de Surveillance
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge à l'Associé Commandité et au Conseil de Surveillance
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039649/795/15.

Sabula Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.956.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010039650/795/17.

Société de l'Hôtellerie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.498.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039651/795/15.

Metal Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 58.438.

CIFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 12.867.

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and ten, on the ninth of March.

Before Maître Edouard DELOSCH, Notary, residing at Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), the Undersigned.

There appeared:

1. Ms Marianne GOEBEL, lawyer, resident in Luxembourg,

Acting in the quality of representative of the Board of Directors of METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., a joint stock company, having its registered offices at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Commercial Companies Register at Section B n° 58.438, incorporated on March 7, 1997 by a deed of Mr Emile Schlessler, Notary Public, which was published in the Mémorial C no. 324 dated June 26, 1997.

By virtue of a power of attorney that was issued in her favour by a resolution of the Board of Directors of METAL INVEST INTERNATIONAL S.A. which was adopted in the meeting held on February 25th, 2010.

An extract of the minutes of the said meeting will be attached to this document and be formalised with it, after being signed by the present person and the Notary Public with the clause "ne varietur".

2. Ms Marianne GOEBEL, prenamed,

Acting in the quality of representative of the Board of Directors of CIFI S.A., a joint stock company, having its registered offices at 5, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Commercial Companies Register at Section B n° 12.867, incorporated on March 18, 1975 by a deed of Mr. Frank Baden, Notary Public, which was published in the Mémorial C no. 113 dated June 18, 1975, as amended for the last time in implementation of a resolution of the Extraordinary Shareholders' Meeting of its shareholders adopted through a deed of Mr. Joseph Elvinger, Notary Public, dated August 31, 2007 and published in the Mémorial C no. 2378 dated October 22, 2007,

By virtue of a power of attorney that was issued in her favour by a resolution of the Board of Directors of CIFI which was adopted in the meeting held on February 25th, 2010.

An extract of the minutes of the said meeting will be attached to this document and be formalised with it, after being signed by the present persons and the Notary Public with the clause "ne varietur".

The present person, acting in her above mentioned quality, requested the Notary Public to draft the merger plan that follows:

1) METAL INVEST INTERNATIONAL S.A. is the holder of the entirety (100%) of the shares representing the total subscribed capital of the company CIFI which is equal to 3,718,402.87.- € (three million seven hundred and eighteen thousand four hundred and two Euro and eighty seven cents) represented by 150,000 (one hundred and fifty thousand) shares without nominal value.

2) METAL INVEST INTERNATIONAL S.A. (hereinafter defined as the "absorbing company") intends to merge with CIFI (hereinafter defined as the "absorbed company"), through the absorption of the latter by METAL INVEST INTER-

NATIONAL S.A., in compliance with the provisions of articles 278 and 279 of the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as subsequently amended.

3) From the accounting point of view, the date on which the operations of the absorbed company will be considered as accomplished by the absorbing company is fixed at January 1, 2010.

4) No particular advantages are provided for the directors, the statutory auditors or the independent auditors of the merging companies.

5) The merger will be effective between the parties on the date falling one month after the publication of the merger plan in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with the provisions of article 9 of the law on commercial companies.

6) Within one month starting from the publication of the merger plan with the Mémorial C, the shareholders of the absorbing company are entitled to take knowledge of the documents indicated in article 267(1) letter a), b) and c) of the law on commercial companies at the registered office the absorbing company, and are entitled to obtain copy of all such documents at no expense and upon their simple request.

7) Within the same period referred to in paragraph 6), one or more shareholders of the absorbing company, holding at least 5% (five per cent) of its share capital, are entitled to request that a shareholders' meeting of the absorbing company is called to resolve on the approval of the merger plan. In such a case, the shareholders' meeting must be held within one month from the shareholders' request.

8) If the shareholders' meeting is not requested or does not reject the merger plan, the merger will become final, as indicated in paragraph 5) above, and will produce the effects provided by article 274 of the law on commercial companies and specifically by letter a) of such article.

9) The merging companies will abide by all legal provisions in force concerning the declarations to be filed for the payment of all taxes, duties or fees resulting from the final implementation of the contributions deriving from the merger, as indicated below.

10) Full and complete discharge is given to the members of the absorbed company's bodies.

11) The company documents of the absorbed company will be kept at the registered offices of the absorbing company for the period provided by the law.

Formalities

The absorbing company:

- will perform all the formalities that are required under the law in order to give disclosure and information of the contributions deriving from the merger;
- undertakes the personal responsibility to deal with the declarations and formalities required by all competent authorities that will be useful for the purposes of registering the contributed assets in the name of the absorbing company;
- will effect all the formalities that are required in order to oppose the transfer of the assets and the rights that are contributed to the absorbing company to third parties.

Delivery of documents

Upon the final implementation of the merger, the absorbed company will deliver to the absorbing company the originals of all its incorporating documents and the relevant amendments, its accounting books and other documents, the contracts or other documents which the property of the assets derives from, the documents evidencing the realized operations, the shares, bonds, securities or similar instruments as well as any and all contracts, reports, correspondence and other documents that are pertaining to the contributed assets and rights.

Fees and expenses

All the fees, duties and expenses deriving from the merger are charged to the absorbing company.

The absorbing company will settle, as the case may be, the taxes owed by the absorbed company on the capital and the profits made for accounting years which have not yet been taxed in a final way.

Election of address

For the implementation of this merger plan and of the other acts and/or documents that will follow or result from it, as well as for all services and other communications, the merging companies elect their address at the registered offices of the absorbing company.

Power of attorney

The broadest power of attorney is given to the holder of the original of this document or a copy of it, for the purposes of complying with all formalities and making all declarations, announcements, filings, publications and other activities.

As required by article 271 (2) of the law on commercial companies, the undersigned Notary Public declares and attests that this merger plan was legally established in implementation of article 278 of the same law.

Whereof the present deed was drawn.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing person the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person has signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), le Sous-signé.

A comparu:

1. M^e Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg,

Agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 58.438, constituée par acte du notaire Emile Schlessler le 7 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 324 du 26 juin 1997,

En vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 25 février 2010

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2. M^e Marianne GOEBEL, prénommée,

Agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme CIFI, société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 12.867, constituée par acte du notaire Frank Baden le 18 mars 1975, publié au Mémorial C numéro 113 du 18 juin 1975, statuts modifiés en dernier lieu en date du 31 août 2007 par acte du Notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 2378 du 22 octobre 2007,

En vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 25 février 2010.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

1) La société METAL INVEST INTERNATIONAL S.A détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société CIFI, et s'élevant à 3.718.402,87 EUR (trois millions sept cent dix-huit mille quatre cent deux euros et quatre-vingt sept centimes), représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions sans valeur nominale.

2) La société METAL INVEST INTERNATIONAL S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par les textes subséquents, avec la société CIFI (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixé au 1^{er} janvier 2010.

4) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents indiqués à l'article 267(1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

8) A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9) Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10) Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

40770

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dûs par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, le comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Goebel, N. Di Giovanni, J. Rodrigues, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mars 2010. Relation: RED/2010/328. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 mars 2010.

E. DELOSCH.

Référence de publication: 2010038710/188.

(100042479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Sofimat S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 43.548.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Nominations statutaires.

5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040271/1023/17.

Sebas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 87.141.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040270/1023/16.

**TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 40.783.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040273/1023/17.

G.I. Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 55.517.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 3 mai 2010 à 18.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040277/506/16.

Gardenia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 14.854.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 3 mai 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040278/506/16.

Cavendish InvestCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 151.904.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

"Orion Capital Managers L.P.", a limited partnership governed by the laws of the state of Delaware, with registered office at Lexis Document Services Inc, 30 Old Rudnick Lane, Suite 100, Dover, County of Kent, Delaware 19901, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 3022483,

represented by Mrs Carolin WEIRAUCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 8 March 2010.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Cavendish InvestCo S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 1 June at 3 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V.- Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid- in (EUR)
"Orion Capital Managers L.P.", prenamed,	12,500.-	12,500	12,500.-
Total:	12,500.-	12,500	12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of the year 2010.

SHAREHOLDER'S RESOLUTIONS

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 at Edinburgh, United Kingdom, residing at 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Anthony Halligan, born on 17 March 1962 at Christchurch, New Zealand, residing at 43 Cambridge Road, West Wimbledon, London SW20 0QB, United Kingdom;
- Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 à Nijmegen, the Netherlands, residing at Zuideinde 2, 2445 AV Aarlanderveen, the Netherlands;
- Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 at Paris, France, residing at 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France)

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg).

a comparu:

«Orion Capital Managers L.P.», a limited partnership governed by the laws of the state of Delaware, with registered office at Lexis Document Services Inc, 30 Old Rudnick Lane, Suite 100, Dover, County of Kent, Delaware 19901, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 3022483,

représentée par Maître Carolin WEIRAUCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2010;

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Cavendish InvestCo S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 1^{er} juin à 15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
«Orion Capital Managers L.P.» prénommée,	12'500.-	12'500	12'500.-
Total:	12'500.-	12'500	12'500.-

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2010.

RESOLUTIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edinburgh, Royaume Uni, résidant à 57A, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Anthony Halligan, né le 17 mars 1962 à Christchurch, Nouvelle Zélande, résidant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, London SW20 OQB, Royaume-Uni;
- M. Ronald W. de Koning, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays-Bas, résidant à Zuideinde 2, 2445 AV Aarlanderveen, Pays-Bas;
- M. Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, résidant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. WEIRAUCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mars 2010. Relation: EAC/2010/3052. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010039848/604.

(100039087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Marlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.942.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 3 mai 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040279/506/16.

Anosoc S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.107.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2010 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040298/1023/17.

B & B River S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 143.400.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040299/1023/16.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2010 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040300/1023/16.

Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 850.473,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.556.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.556 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on August 4, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1690 of September 2, 2009.

THERE APPEARED:

Lantiq Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.045 (the Sole Shareholder),

duly represented by Annick Braquet, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of a class of A managers and a class of B managers in the Articles of associations (the Articles) of the Company;

2. Amendment to article 8.3. of the Articles;

3. Amendment to article 10.2 of the Articles;

4. Change of the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) and conversion of the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD);

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 833,363 (eight hundred and thirty-three thousand three hundred and sixty-three United States Dollars) to USD 850,473 (eight hundred and fifty thousand four hundred and seventy-three United States Dollars) by way of the issuance of eight hundred and thirty-three thousand three hundred and sixty-three (833,363) shares of USD 1 (one United States Dollar) each;

6. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above by two contributions in kind;

7. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles;

8. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company; and

9. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers in the board of managers of the Company: the managers of class A (the Class A Managers) and the managers of class B (the Class B managers).

The Sole Shareholder acknowledges and confirms the appointment of the current managers of the board of managers of the Company.

Further to the above creation of Class A Managers and Class B Managers, the board of managers of the Company is composed as follows:

Class A Managers:

- David Caldwell DOMINIK, class A manager;
- Kenneth James DIEKROEGER, class A manager; and
- John KNOLL, class A manager.

Class B Managers:

- Daniel Augustin ARTUSI, class B manager;
- Papken DER TOROSSIAN, class B manager;
- Christian Georg WOLFF, class B manager; and
- Jai Krishan HAKHU, class B manager.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 8.3. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **8.3.** If the Company has from time to time more than one Manager, they shall constitute the board of managers or conseil de gérance (the Board of Managers) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10.2. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **10.2.** if the Company has more than on Manager, it shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any class A manager, or (ii) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD).

The sole shareholder further resolves to convert the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD). For rounding purposes, the subscribed share capital shall be set at seventeen thousand one hundred and ten United States Dollars (USD) (USD 17,110), the exchange rate being the official rate of the European Central Bank as of March 4, 2010 (i.e. EUR 1 = USD 1.3688) with any conversion excess being allocated to a reserve account of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 833,363 (eight hundred and thirty-three thousand three hundred and sixty-three United States Dollars) to USD 850,473 (eight hundred and fifty thousand four hundred and seventy-three United States Dollars) by way of the issuance of eight hundred and thirty-three thousand three hundred and sixty-three (833,363) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued shares and to fully pay them up by two contributions in kind consisting of a portion of a two receivables in the aggregate amount of USD 833,363 (eight hundred and thirty-three thousand three hundred and sixty-three United States Dollars) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivables).

The contribution in kind of the first receivable to the Company, in an amount of USD 819,581 (eight hundred and nineteen thousand five hundred and eighty-one United States Dollars) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company (Receivable 1).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable 1 is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March, 2010 shows intercompany receivables in an amount of at least USD 819,581 (eight hundred and nineteen thousand five hundred and eighty-one United States Dollars) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable 1);
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable 1, is solely entitled to the Receivable 1 and possesses the power to dispose of the Receivable 1;
- the Receivable 1 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable 1 contributed to the Company per the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 is of at least USD 819,581 (eight hundred and nineteen thousand five hundred and eighty-one United States Dollars) and since the date of the interim balance sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable 1 contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 1 contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.

The contribution in kind of the second receivable to the Company, in an amount of USD 13,782 (thirteen thousand seven hundred and eighty-two United States Dollars) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company (Receivable 2).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable 2 is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March, 2010 shows intercompany receivables in an amount of at least USD 13,782 (thirteen thousand seven hundred and eighty-two United States Dollars) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable 2);
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable 2, is solely entitled to the Receivable 2 and possesses the power to dispose of the Receivable 2;
- the Receivable 2 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable 2 contributed to the Company per the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 is of at least USD 13,782 (thirteen thousand seven hundred and eighty-two United States Dollars) and since the date of the interim balance sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable 2 contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 2 contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.

Such certificates and a copy of the interim balance sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Sixth resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at USD 850,473 (eight hundred and fifty thousand four hundred and seventy-three United States Dollars) represented by 850,473 (eight hundred and fifty thousand four hundred and seventy-three) shares in registered form of one United States Dollar (USD 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means holders at the relevant times of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to EUR 2,500.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.556 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, le 4 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1690 du 2 septembre 2009.

A COMPARU:

Lantiq Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.045 (l'Associé Unique),

dûment représenté par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création d'une classe de gérants A et une classe de gérants B dans les statuts de la Société (les Statuts);
2. Modification de l'article 8.3. des Statuts;
3. Modification de l'article 10.2 des Statuts;
4. Changement de la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD) et conversion du montant du capital social en un montant exprimé en dollars américains (USD);
5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 833.363 (huit cent trente-trois mille trois cent soixante-trois dollars américains) à USD 850.473 (huit cent cinquante mille quatre cent soixante-treize dollars américains)

par l'émission de huit cent trente-trois mille trois cent soixante-trois (833.363) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune;

6. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 5. ci-dessus par deux apports en nature;

7. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;

8. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

9. Divers.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de gérants dans le conseil de gérance de la Société: les gérants de classe A (les Gérants de Classe A) et les gérants de classe B (les Gérants de Classe B).

L'Associé Unique prend acte et confirme la nomination des gérants actuels du conseil de gérance de la Société.

En conséquence de la création ci-dessus des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Gérants de Classe A:

- David Caldwell DOMINIK, gérant de classe A;
- Kenneth James DIEKROEGER, gérant de classe A; et
- John KNOLL, gérant de classe A.

Gérants de Classe B:

- Daniel Augustin ARTUSI, gérant de classe B;
- Papken der Torossian, gérant de classe B;
- Christian Georg WOLFF, gérant de classe B; et
- Jai Krishan HAKHU, gérant de classe B.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8.3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **8.3.** Si la Société a de temps à autre plus d'un Gérant, ils formeront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **10.2.** Si la Société a plus d'un Gérant, elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature individuelle d'un gérant de classe A, ou (ii) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD).

L'Associé Unique décide par ailleurs de convertir le montant du capital social de la Société en un montant exprimé en dollars américains (USD). Pour arrondir, le capital social souscrit sera fixé à dix-sept mille cent dix dollars américains (USD) (USD 17.110), le taux de change étant le taux officiel de la Banque Centrale Européenne au 4 mars 2010 (soit: 1 EUR = 1,3688 USD) avec tout surplus de la conversion étant affecté à un compte de réserve de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 833.363 (huit cent trente-trois mille trois cent soixante-trois dollars américains) à USD 850.473 (huit cent cinquante mille quatre cent soixante-treize dollars américains) par l'émission de huit cent trente-trois mille trois cent soixante-trois (833.363) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par deux apports en nature composé d'une partie de deux créances d'un montant total de USD 833.363 (huit cent trente-trois mille trois cent soixante-trois dollars américains) que l'Associé Unique détient envers la Société (les Créances).

L'apport en nature de la première Créance à la Société, d'un montant de USD 819.581 (huit cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains), sera affecté au compte capital social nominal de la Société (Créance 1).

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 1 est documentée par, entre autres, (i) le bilan intérimaire de la Société daté du 4 mars 2010 et signé pour accord par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique. Il ressort de ce certificat qu'à compter de la date de ce certificat:

- le bilan intérimaire annexé de la Société daté du 4 mars 2010 fait état de créances détenues entre sociétés d'un montant d'au moins USD 819.581 (huit cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains), dues par la Société à l'Associé Unique (la Créance 1);

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance 1, il est le seul autorisé à détenir la Créance 1 et possède le droit de disposer de la Créance 1;

- la Créance 1 est certaine, et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance 1 apportée à la Société selon le bilan intérimaire ci-joint de la Société daté du 4 mars 2010 est évaluée à au moins USD 819.581 (huit cent dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains), et depuis la date du bilan intérimaire, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance 1 apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance 1 apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique.

L'apport en nature de la deuxième créance à la Société, d'un montant de USD 13.782 (treize mille sept cent quatre-vingt deux dollars américains), sera affecté au compte capital social nominal de la Société (Créance 2).

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 2 est documentée par, entre autres, (i) le bilan intérimaire de la Société daté du 4 mars 2010 et signé pour accord par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique. Il ressort de ce certificat qu'à compter de la date de ce certificat:

- le bilan intérimaire annexé de la Société daté du 4 mars 2010 fait état de créances détenues entre sociétés d'un montant d'au moins USD 13.782 (treize mille sept cent quatre-vingt deux dollars américains), dues par la Société à l'Associé Unique (la Créance 2);

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance 2, il est le seul autorisé à détenir la Créance 2 et possède le droit de disposer de la Créance 2;

- la Créance 2 est certaine, et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance 2 apportée à la Société selon le bilan intérimaire ci-joint de la Société daté du 4 mars 2010 est évaluée à au moins USD 13.782 (treize mille sept cent quatre-vingt deux dollars américains), et depuis la date du bilan intérimaire, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance 2 apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance 2 apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique.

Lesdits certificats ainsi qu'une copie du bilan intérimaire de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 850.473 (huit cent cinquante mille quatre cent soixante-treize dollars américains) représenté par 850.473 (huit cent cinquante mille quatre cent soixante-treize) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant ces droits et obligations tels qu'exposés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" sera interprété en conséquence."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

40790

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 2.500,-.

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10757 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039531/305.

(100039129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Codipart S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.844.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040301/1023/16.

C.R.B. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.445.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040303/1023/17.

Hiorts Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 37.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040305/1023/16.

Le Bois du Breuil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040306/1023/16.

MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.013.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 mars 2010

1. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010039602/19.

(100039084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Lantiq US Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 287.523,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.727.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lantiq US Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.727 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on August 12, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1754 of September 10, 2009.

THERE APPEARED:

Lantiq Beteiligungs-GmbH & Co. KG, a company incorporated under the German law, having its registered office at Am Campeon 3, 85579 Neubiberg, registered with the commercial register of the local court in Munich under HRA 94167 (the Sole Shareholder),

duly represented by Annick Braquet, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of a class of A managers and a class of B managers in the Articles of associations (the Articles) of the Company;

2. Amendment to article 8.3. of the Articles;

3. Amendment to article 10.2 of the Articles;

4. Change of the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) and conversion of the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD);

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 270,413 (two hundred and seventy thousand four hundred and thirteen United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,110 (seventeen thousand one hundred and ten United States Dollars) to USD 287,523 (two hundred and eighty-seven thousand five hundred and twenty-three United States Dollars) by way of the issuance of 270,413 (two hundred and seventy thousand four hundred and thirteen) shares of USD 1 (one United States Dollar) each;

6. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 5. above by two contributions in kind;

7. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles;

8. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company; and

9. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers in the board of managers of the Company: the managers of class A (the Class A Managers) and the managers of class B (the Class B managers).

The Sole Shareholder acknowledges and confirms the appointment of the current managers of the board of managers of the Company.

Further to the above creation of Class A Managers and Class B Managers, the board of managers of the Company is composed as follows:

Class A Managers:

- David Caldwell DOMINIK, class A manager;
- Kenneth James DIEKROEGER, class A manager; and

- John KNOLL, class A manager.

Class B Managers:

- Daniel Augustin ARTUSI, class B manager;
- Papken der Torossian, class B manager;
- Christian Georg WOLFF, class B manager; and
- Jai Krishan HAKHU, class B manager.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 8.3. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **8.3.** If the Company has from time to time more than one Manager, they shall constitute the board of managers or conseil de gérance (the Board of Managers) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10.2. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **10.2.** If the Company has more than one Manager, it shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or (ii) the single signature of any class A manager."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD).

The Sole Shareholder further resolves to convert the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD). For rounding purposes, the subscribed share capital shall be set at seventeen thousand one hundred and ten United States Dollars (USD 17,110), the exchange rate being the official rate of the European Central Bank as of March 4, 2010 (i.e. EUR 1 = USD 1,3688) with any conversion excess being allocated to a reserve account of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 270,413 (two hundred and seventy thousand four hundred and thirteen United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,110 (seventeen thousand one hundred and ten United States Dollars) to USD 287,523 (two hundred and eighty-seven thousand five hundred and twenty-three United States Dollars) by way of the issuance of 270,413 (two hundred and seventy thousand four hundred and thirteen) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued shares and to fully pay them up by two contributions in kind consisting of a portion of two receivables in the aggregate amount of USD 270,413 (two hundred and seventy thousand four hundred and thirteen United States Dollars) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivables).

The contribution in kind of the first receivable to the Company, in an amount of USD 214,013 (two hundred and fourteen thousand and thirteen United States Dollars), shall be allocated to the nominal share capital account of the Company (Receivable 1).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable 1 is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March, 2010 shows intercompany receivables in an amount of at least USD 214,013 (two hundred and fourteen thousand and thirteen United States Dollars) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable 1);
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable 1, is solely entitled to the Receivable 1 and possesses the power to dispose of the Receivable 1;
- the Receivable 1 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable 1 contributed to the Company per the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 is of at least USD 214,013 (two hundred and fourteen thousand and thirteen United States Dollars) and since the date of the interim balance sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable 1 contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 1 contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.

The contribution in kind of the second receivable to the Company, in an amount of USD 56,400 (fifty-six thousand and four hundred United States Dollars), shall be allocated to the nominal share capital account of the Company (Receivable 2).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable 2 is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March, 2010 shows intercompany receivables in an amount of at least USD 56,400 (fifty-six thousand and four hundred United States Dollars) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable 2);
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable 2, is solely entitled to the Receivable 2 and possesses the power to dispose of the Receivable 2;
- the Receivable 2 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable 2 contributed to the Company per the attached interim balance sheet of the Company dated 4 March 2010 is of at least USD 56,400 (fifty-six thousand and four hundred United States Dollars) and since the date of the interim balance sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable 2 contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 2 contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.

Such certificates and a copy of the interim balance sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Sixth resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at USD 287,523 (two hundred and eighty-seven thousand five hundred and twenty-three United States Dollars) represented by 287,523 (two hundred and eighty-seven thousand five hundred and twenty-three) shares in registered form of one United States Dollar (USD 1.-) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means holders at the relevant times of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of SGG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to EUR 1,900.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Lantiq US Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.727 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1754 du 10 septembre 2009.

A COMPARU:

Lantiq Beteiligungs-GmbH & Co. KG, une société constituée selon le droit Allemand, ayant son siège social à Am Campeon 3, 85579 Neubiberg, immatriculée au registre de commerce du tribunal cantonal à Munich sous le numéro HRA 94167 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création d'une classe de gérants A et une classe de gérants B dans les statuts de la Société (les Statuts);

2. Modification de l'article 8.3. des Statuts;

3. Modification de l'article 10.2 des Statuts;

4. Changement de la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD) et conversion du montant du capital social en un montant exprimé en dollars américains (USD);

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 270.413 (deux cent soixante-dix mille quatre cent treize dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 17.110 (dix-sept mille cent dix dollars américains) à USD 287.523 (deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-trois dollars américains) par l'émission de 270.413 (deux cent soixante-dix mille quatre cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune;

6. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 5. ci-dessus par deux apports en nature;

7. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;

8. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

9. Divers.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de gérants dans le conseil de gérance de la Société: les gérants de classe A (les Gérants de Classe A) et les gérants de classe B (les Gérants de Classe B).

L'Associé Unique prend acte et confirme la nomination des gérants actuels du conseil de gérance de la Société.

En conséquence de la création ci-dessus des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Gérants de Classe A:

- David Caldwell DOMINIK, gérant de classe A;
- Kenneth James DIEKROEGER, gérant de classe A; et
- John KNOLL, gérant de classe A.

Gérants de Classe B:

- Daniel Augustin ARTUSI, gérant de classe B;
- Papken der Torossian, gérant de classe B;
- Christian Georg WOLFF, gérant de classe B; et
- Jai Krishan HAKHU, gérant de classe B.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8.3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **8.3.** Si la Société a de temps à autre plus d'un Gérant, ils formeront le conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **10.2.** Si la Société a plus d'un Gérant, elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou (ii) la signature individuelle d'un gérant de classe A."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD).

L'Associé Unique décide par ailleurs de convertir le montant du capital social de la Société en un montant exprimé en dollars américains (USD). Pour arrondir, le capital social souscrit sera fixé à dix-sept mille cent et dix dollars américains (USD 17.110), le taux de change étant le taux officiel de la Banque Centrale Européenne au 4 mars 2010 (soit: 1 EUR = 1,3688 USD) avec tout surplus de la conversion étant affecté à un compte de réserve de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 270.413 (deux cent soixante-dix mille quatre cent treize dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 17.110 (dix-sept mille cent et dix dollars américains) à USD 287.523 (deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-trois dollars américains) par l'émission de 270.413 (deux cent soixante-dix mille quatre cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par deux apports en nature composé d'une partie de deux créances d'un montant total de USD 270.413 (deux cent soixante-dix mille quatre cent treize dollars américains) que l'Associé Unique détient envers la Société (les Créances).

L'apport en nature de la première créance à la Société, d'un montant de USD 214.013 (deux cent quatorze mille et treize dollars américains) sera affecté au compte capital social nominal de la Société (Créance 1).

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 1 est documentée par, entre autres, (i) le bilan intérimaire de la Société daté du 4 mars 2010 et signé pour accord par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique. Il ressort de ce certificat qu'à compter de la date de ce certificat:

- le bilan intérimaire annexé de la Société daté du 4 mars 2010 fait état de créances détenues entre sociétés d'un montant d'au moins USD 214.013 (deux cent quatorze mille et treize dollars américains) dues par la Société à l'Associé Unique (la Créance 1);

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance 1, il est le seul autorisé à détenir la Créance 1 et possède le droit de disposer de la Créance 1;

- la Créance 1 est certaine, et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance 1 apportée à la Société selon le bilan intérimaire ci-joint de la Société daté du 4 mars 2010 est évaluée à au moins USD 214.013 (deux cent quatorze mille et treize dollars américains) et depuis la date du bilan intérimaire, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance 1 apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance 1 apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique.

L'apport en nature de la deuxième créance à la Société, d'un montant de USD 56.400 (cinquante-six mille quatre cents dollars américains), sera affecté au compte capital social nominal de la Société (Créance 2).

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 2 est documentée par, entre autres, (i) le bilan intérimaire de la Société daté du 4 mars 2010 et signé pour accord par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique. Il ressort de ce certificat qu'à compter de la date de ce certificat:

- le bilan intérimaire annexé de la Société daté du 4 mars 2010 fait état de créances détenues entre sociétés d'un montant d'au moins USD 56.400 (cinquante-six mille quatre cents dollars américains), dues par la Société à l'Associé Unique (la Créance 2);

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance 2, il est le seul autorisé à détenir la Créance 2 et possède le droit de disposer de la Créance 2;

- la Créance 2 est certaine, et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans retenue;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance 2 apportée à la Société selon le bilan intérimaire ci-joint de la Société daté du 4 mars 2010 est évaluée à au moins USD 56.400 (cinquante-six mille quatre cents dollars américains), et depuis la date du bilan intérimaire, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance 2 apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance 2 apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique.

Lesdits certificats ainsi qu'une copie du bilan intérimaire de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 287.523 (deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-trois dollars américains) représenté par 287.523 (deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-trois) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant ces droits et obligations tels qu'exposés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" sera interprété en conséquence."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.900,-.

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10749. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010039532/308.

(100039095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Trincar s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 2, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 97.203.

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Madame Cristina MOREIRA PARALTA OLIVEIRA, commerçante, née à Soure (Portugal) le 20 octobre 1969, matricule n° 1969 10 20 463, matricule numéro 1969 10 20 463, demeurant à L-9061 Ettelbruck, 64, rue Michel Rodange,

Laquelle comparante a par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Carlos DOS SANTOS CARVALHEIRO, commerçant, né à Cadima (Portugal) le 24 décembre 1971, matricule n° 1971 12 24 516, demeurant à L-9061 Ettelbruck, 64, rue Michel Rodange,

vingt (20) parts sociales de la société à responsabilité limitée "TRINCAR S.à.r.l.". avec siège social à L-9052 Ettelbruck, 2, rue Prince Jean, matricule numéro 2003 24 20 339, constituée par acte du notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} décembre 2003, publié au Memorial C, en date du 18 décembre 2003, numéro 1350, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.203

pour le prix de un (1) euro.

Le prix de cession a été payé avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Monsieur Carlos DOS SANTOS CARVALHEIRO, prénommé, sera propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société "TRINCAR S.à.r.l."

A la suite de ces cessions, Monsieur Carlos DOS SANTOS CARVALHEIRO, prénommé, devenu unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée "TRINCAR S.à.r.l." déclare continuer ladite société sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et requiert le notaire d'acter ainsi qu'il suit ses résolutions prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution.

L'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros chacune."

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Carlos DOS SANTOS CARVALHEIRO, prénommé.

Deuxième résolution.

L'associé unique accepte la démission de Madame Cristina MOREIRA PARALTA OLIVEIRA, prénommée, de ses fonctions de gérante administrative et lui en donne décharge.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Moreira Paralta Oliveira, Dos Santos Carvalheiro, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2010, Relation: DIE / 2010 / 2249. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 mars 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010039864/47.

(100039056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Magenta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.240.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040307/1023/16.

Discosol s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9240 Diekirch, 9, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.207.

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Madame Marie-Irène SCHEUREN, sans état, née à Bého (Belgique) le 14 juin 1930, matricule n° 1930 06 14 062, veuve de Monsieur Maurice RULMONT, demeurant à B-6690 Vielsalm (Belgique), 49, rue Général Jacques,

2. Madame Jeanine RULMONT, commerçante, née à Vielsalm (Belgique) le 12 octobre 1955, matricule n° 1955 10 12 428, demeurant à L-9240 Diekirch, 9, Grand'rue,

lesquelles comparantes Nous ont exposé ce qui suit:

Aux termes d'un acte de constitution de société reçu par le notaire Henri Beck, alors de résidence à Clervaux, en date du 28 avril 1988, publié au Mémorial C, numéro 181, du 4 juillet 1988,

Monsieur Maurice RULMONT, commerçant, et son épouse prénommée Madame Marie-Irène SCHEUREN avaient constitué la société à responsabilité limitée "DISCOSOL s.à r.l." avec siège social à L-9240 Diekirch, 9, Grand'rue, numéro matricule 1988 24 03 303, inscrite au registre de commerce à Diekirch, sous le numéro B0096.207.

Le capital social au montant de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000.-luf), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000.-luf) chacune, avait été souscrit comme

Monsieur Maurice Rulmont, deux cent cinquante parts sociales (250), et Madame Marie-Irène Scheuren, également deux cent cinquante parts sociales (250).

Aux termes d'une cession de parts sociales, documentée par acte du même notaire Henri Beck, de résidence à Clervaux, en date du 27 janvier 1989, publiée au Mémorial C, numéro 144 de l'année 1989, page 6911, Madame Marie-Irène Scheuren, préqualifiée, cédait deux cents parts sociales (200) de la prédite société à son époux Monsieur Maurice Rulmont et cinquante parts sociales (50) à sa fille Madame Jeanine Rulmont, préqualifiée.

Suite à cette cession, le capital social de la prédite société était souscrit comme suit:

- Monsieur Maurice Rulmont, quatre cent cinquante parts sociales (450);
- Madame Jeanine Rulmont cinquante parts sociales (50).

Suite à l'introduction de l'Euro, le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois, correspondait à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (12.395.-€).

Monsieur Maurice Rulmont, ayant demeuré à Vielsalm (Belgique), est décédé ab intestat à Malmédy (Belgique), le 5 janvier 2009.

Sa succession est échue, ainsi qu'il résulte d'une attestation d'hérédité délivrée par le notaire Pierre Cottin, de résidence à Vielsalm (Belgique), en date du 5 juin 2009, et dont une copie restera annexée au présent acte, pour la totalité en usufruit à son épouse survivante, savoir à Madame Marie-Irène Scheuren, et pour le restant pour la totalité en nue-propiété à sa fille unique, savoir à Madame Jeanine Rulmont, préqualifiée, de sorte que le capital social de la prédite société était souscrit après le décès du sieur Maurice Rulmont, comme suit:

1. Madame Jeanine Rulmont, cinquante parts sociales (50) en pleine propriété et quatre cent cinquante parts sociales (450) en nue-propiété, et
2. Madame Marie-Irène Scheuren, veuve du sieur Maurice Rulmont, préqualifiée, quatre cent cinquante parts sociales (450) en usufruit.

Cession

Ceci exposé, Madame Marie-Irène Scheuren, veuve du sieur Maurice Rulmont, a par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Jeanine RULMONT, prénommée, tous ses droits et parts, soit quatre cent cinquante parts sociales (450) en usufruit dans la prédite société "Discosol s.à r.l."

Cette cession a eu lieu pour le prix de mille cent quinze virgule cinquante-cinq euros (1.115,55€).

Ce prix de cession a été payé avant la passation du présent acte, ce dont la cédante consent bonne et valable quittance.

A l'instant Madame Jeanine RULMONT, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante de la prédite société, déclare accepter au nom de la société la présente cession, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Madame Jeanine RULMONT, préqualifiée, sera propriétaire unique de toutes les parts sociales cédées à partir de ce jour, et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Assemblée générale extraordinaire et résolution unique.

A la suite de cette cession, Madame Jeanine RULMONT, préqualifiée, devenue unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée "DISCOSOL s.à r.l." déclare continuer ladite société sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et sous les statuts régissant actuellement ladite société.

Les frais et honoraires du présent acte sont à la charge de la société DISCOSOL s.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, dite qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Scheuren, Rulmont, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 3 mars 2010. Relation: DIE /2010 / 1955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 mars 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010039865/69.

(100039051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Massena S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.777.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040308/1023/16.

Bindura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 61.887.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme Bindura S.A. tenue extraordinairement à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en date du 16 mars 2010 que:

La société Cardinal Nominees Limited est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Ltd, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited
9, Pelican Drive, Columbus Centre,
Road Town (Tortola)
Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010039699/20.

(100039616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.